



## District de Vendée de Football

### Formulaire impraticabilité de terrain Compétitions District



Transmission avant vendredi 16h

À transmettre au DISTRICT pour les COMPETITIONS DISTRICT par messagerie officielle avec l'arrêté municipal / la décision privée :

[urgences@foot85.fff.fr](mailto:urgences@foot85.fff.fr)

Club recevant :

N° affiliation :

Désignation du ou des terrain(s) impraticable(s) :

Commune	Terrain	Date d'impraticabilité

N° Match - obligatoire (Disponible sur Footclubs)	Compétition (Catégorie - Division - Groupe) ou plateau	Équipe adverse	« Déplacé sur le terrain de ... » / « pas de terrain de repli »

Joindre impérativement la copie de l'arrêté municipal ou de la décision privée.

L'ENREGISTREMENT REVIENT AU CENTRE DE GESTION

Réserve au centre de gestion, la date de réception du courriel faisant foi.

Transmission avant vendredi 16h

Transmission après vendredi 16h

(uniquement si procédure d'urgence décidée par le Centre de Gestion)